

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DPVI 218** Convention et subvention avec Paris Habitat pour la réalisation de travaux de requalification du local de l'association Ma Plume Est A Vous dans le quartier Porte Montmartre-Porte Clignancourt (18e).

**Mme Annick LEPETIT, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté par le Conseil de Paris le 27 mars 2007 et l'avenant de prorogation n°1 voté les 29 et 30 Mars 2010 ;

Vu la Convention Ville, Bailleurs et SEM relative à la Politique de la Ville à Paris approuvée lors du Conseil de Paris des 24 et 25 novembre 2008 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec Paris Habitat et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Vu l'avis du Conseil du 18 arrondissement en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec Paris Habitat une convention.

Article 2: Une subvention d'un montant de 28.000 € est attribuée à Paris Habitat pour la réalisation de travaux destinés à la rénovation de la devanture et l'aménagement d'un local associatif géré par l'Association Ma Plume est à Vous, situé au 6 avenue de la Porte Montmartre (18e).

Article 3 : La dépense en résultant, soit 28.000 euros, sera imputée au chapitre 20, nature 2042, fonction 020, ligne 15001 "Provision pour une subvention d'équipement aux personnes publics à caractère administratif" du budget d'investissement 2011 de la Ville de Paris et suivant.

